

L'Enseignement Primaire dans l'Oise à la veille des Lois Jules Ferry

Jacques BERNET

Si l'on a longtemps présenté, pour des raisons politiques évidentes, le vote des lois scolaires Jules Ferry, et plus particulièrement la mise en place de la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'école primaire au printemps 1882, comme une rupture essentielle dans l'histoire de l'enseignement français, la tendance historiographique actuelle serait plutôt portée à remettre en question ce qui était naguère considéré comme une "vérité première" du Credo républicain. Sans contester l'importance de l'évènement politique, constitué par la mise en place de la législation scolaire laïque et républicaine, maints historiens et chercheurs, se fondant sur des monographies locales ou sur le résultat d'enquêtes nationales, estiment aujourd'hui nécessaire de ramener à de plus justes proportions, sinon démystifier le caractère vraiment novateur et la portée réelle des lois Ferry: plus qu'une rupture, elles constitueraient le point d'aboutissement d'une lente évolution de la pratique et de la législation, où la "loi Guizot" de 1833 comme les réformes de Victor Duruy sous le II^e Empire auraient joué un rôle non moins essentiel; par delà les passions suscitées avant tout par la question de la laïcité, ces lois scolaires républicaines auraient davantage légalisé la réalité, notamment en matière d'assiduité et de gratuité scolaires, sans pour autant réussir d'ailleurs à imposer totalement ces notions dans la pratique quotidienne. (1)

C'est pour apporter des éléments susceptibles de faire avancer nos connaissances dans ce débat, que nous avons eu l'idée de mieux connaître la situation de l'enseignement primaire dans le département de l'Oise au moment de l'application des lois Ferry. L'exemple est certes partiel et de ce fait difficile à généraliser, d'autant que notre région faisait partie, dès le XVIII^e siècle, d'une aire géographique connue pour être la mieux alphabétisée et la moins mal scolarisée de toute la France. (2)

La principale source dont nous disposons pour cette étude est constituée par les rapports annuels de l'Inspecteur d'Académie et par le compte rendu des interventions et débats

sur l'instruction publique primaire, au sein du Conseil Général du département; ces textes ont été régulièrement reproduits chaque année dans l'annuaire officiel de l'Oise, que nous avons plus particulièrement consulté de 1879 à 1883, soit pendant les cinq années précédant immédiatement l'application des principales lois scolaires républicaines au niveau du primaire. (3) On trouve en effet suffisamment de renseignements pour connaître avec précision le nombre et la qualité des écoles, la fréquentation de celles-ci, la situation des enseignants, voire l'efficacité de leur travail. On constatera d'emblée que le département de l'Oise était loin de connaître une situation sous-développée en matière de scolarisation primaire à la veille des lois Jules Ferry.

SITUATION DES ECOLES ET DE LA SCOLARISATION

Au 31 décembre 1881, c'est à dire au cours de la dernière année scolaire précédant l'application de l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'enseignement primaire pour les enfants de 6 à 13 ans, presque toutes les communes du département étaient pourvues au moins d'une école publique, puisque l'on ne signale que 5 sur 701 à en être encore privées. Il s'agissait au reste de toutes petites

(1) cf. l'article de M. Gerbod publié en tête des Actes du Colloque du 17 octobre 1981, au début du présent N^o. Ces thèmes ont été plus particulièrement développés au cours du colloque international tenu à Sèvres en septembre dernier: "Les politiques éducatives dans leur contexte historique, facteurs socio-économiques, politiques, culturels", dont il a été rendu compte dans le Monde d'Octobre 1981.

(2) Voir la célèbre enquête du recteur Maggiolo sur l'alphabétisation de la France d'après les registres paroissiaux du XVIII^e siècle, ainsi que la non moins célèbre carte en blanc, gris et noir, dans le bureau de V. Duruy, figurant les départements où on lisait "très bien", "à peu près", "pas du tout".

(3) Arch. Dép. de l'Oise. Usuels. L'importante série T. des archives de Beauvais reste malheureusement difficilement utilisable pour les chercheurs.



Environs de Compiègne. - CUVILLY. - La Place de l'Eglise

Ducelle

localités regroupées scolairement avec des communes voisines pour 3 d'entre elles, ou possédant une école mixte libre subventionnée, tenant lieu d'école publique. (4) Notons que de ce point de vue la situation était identique depuis 4 ans.

L'enseignement primaire était alors dispensé dans 1.131 écoles, alors que l'on en comptait 1.126 à la fin de 1880, 1.130 à la fin de 1879, 1.126 à la fin de 1878. Si d'un point de vue global le nombre d'écoles primaires pouvait donner une impression de stabilité (ou de stagnation), ces chiffres masquaient une notable évolution interne, au profit des écoles publiques, de l'enseignement dispensé par des laïcs, tout en montrant la progression constante des écoles de filles.

On comptait en effet :

en 1878 : 977 écoles publiques pour 149 écoles libres
 en 1879 : 984 écoles publiques pour 146 écoles libres
 en 1880 : 987 écoles publiques pour 139 écoles libres
 en 1881 : 996 écoles publiques pour 135 écoles libres
 La part des écoles publiques est donc passée de 86,7 % à 88 %, progression qui, sans être spectaculaire, nous indique la marche inéluctable de l'instruction publique, fruit de l'effort des collectivités locales, plus sans doute que d'une nette volonté populaire allant dans ce sens ; en effet la part des élèves scolarisés dans les écoles publiques se maintient dans le même temps aux alentours de 87 %, ce qui nous indiquerait une amélioration de la situation des effectifs dans les écoles publiques et un alourdissement pour les écoles privées subsistantes. (5)

Les chiffres ne sont pas moins probants en ce qui concerne la laïcisation progressive du personnel enseignant : entre les seules années 1880 et 1881, on passa de 938 écoles

tenues par des laïcs (875 publiques, 63 libres) à 950 (890 publiques et 60 libres), tandis que le chiffre des écoles tenues par les Congréganistes chutait parallèlement de 188 à 181 (respectivement 112 écoles publiques et 76 écoles libres en 1880, 106 et 75 en 1881). La part des écoles tenues par des Religieux ou des Religieuses, même si celles-ci restaient encore majoritaires dans le secteur libre - chose bien compréhensible -, n'a donc cessé de décliner (de 16,7 à 16 % du nombre des écoles). On constate donc une lente diminution des effectifs des écoles des Congréganistes, au profit des écoles laïques, montrant là aussi que la laïcité était bien en marche, dès avant le vote des lois du printemps 1882. En effet de 1879 à 1881 la proportion des enfants scolarisés dans les écoles tenues par les Congréganistes est tombée de 23,3 à 21,8 %, ce qui signifie que dans notre région près des 4/5e des élèves du primaire avaient un encadrement laïque, sinon un enseignement totalement

(4) Le rapport du Conseil Général de l'Oise de 1882 (publié en 1883) signale dans ce cas les communes de Plessis-Patte d'Oie (151 hts), réunie à Berlancourt; Réz-Fosse-Martin (107 hts), réunie à Bouillancy; Beaurepaire (80 hts), réunie à Pont Ste Maxence; Laverrières (55 hts) et Gouy les Groseillers (70 hts) avaient chacune "une école mixte libre subventionnée et tenant lieu d'école publique".

(5) Les effectifs scolarisés dans le primaire étant passés de 62.100 à 60.623 entre 1879 et 1881 - baisse probablement imputable à des raisons démographiques - ceux des écoles publiques sont tombés dans le même temps de 54.009 à 52.827, (-1182), tandis que ceux du secteur libre diminuaient de 295 (8091 à 7796).

laïcisé, à la veille des lois Jules Ferry. (6)

La progression de la scolarisation primaire féminine apparaît d'autant plus remarquable que le retard était plus grand en ce domaine. On le constate par plusieurs signes : la création d'écoles de filles, à la suite du dédoublement d'écoles mixtes ; la laïcisation des écoles de filles ; et bien sûr l'essor des effectifs féminins.

La loi du 10 Avril 1867 avait fait obligation aux communes de plus de 500 habitants d'entretenir une école publique de filles ; sur les 230 communes concernées dans le département de l'Oise, 19 ne s'étaient pas encore conformées à la loi au 31 décembre 1881, mais on annonçait une prochaine ouverture dans trois d'entre elles (Ravenel, Pierrefonds et St Martin le Noeud) ; les autres disposaient soit d'écoles publiques mixtes, soit d'écoles féminines libres. Une délibération du Conseil départemental, en date du 13 octobre 1881 avait par ailleurs décidé la création d'une école publique de filles en place d'une école libre pour huit de ces communes (Chevrières, Ercuis, Goincourt, Mervillers, Boran, Chamant, Sempigny, Fay St Quentin) ; les deux dernières appliquèrent la mesure dès le 1er Janvier 1882. Pour les huit communes restant en infraction à la loi le département maintint des dérogations, compte tenu de leur division "en sections distinctes de moins de 500 âmes", et "parce qu'on a reconnu que la création d'une école de hameau y rendrait plus de services que celle d'une école spéciale de filles". (7)

Poursuivant sa politique de dédoublement des écoles mixtes, l'inspection académique de l'Oise favorisa aussi la création d'écoles de filles dans des communes de 400 à 500 habitants, "où le nombre des élèves est trop considérable pour un seul maître". De telles écoles étaient citées comme "en voie de création" à Abbécourt, Mouchy St Eloi, Heilles, Léglantiers, Lalandelle, Raivillers, dans le rapport de 1882.

Si le nombre de filles scolarisées dépassait légèrement celui des garçons (dans un rapport de 51 % à 49 % en 1879, 1880 et 1881), on peut remarquer que les premières étaient alors légèrement minoritaires dans les écoles publiques (47 à 48 % de 1879 à 1880) tandis qu'elles restaient nettement majoritaires dans les écoles libres (71 % dans la même période). L'enseignement primaire féminin restait donc davantage aux mains du secteur libre, et en fait plus directement sous l'influence de l'Eglise : en 1881, sur 13.126 élèves scolarisés dans des écoles tenues par les Congréganistes (soit 22 % de l'ensemble des élèves), 10.830 étaient des filles, et seulement 2.296 des garçons, (respectivement 82,5 % et 17,5 %). Si la majorité des filles

étaient toutefois sous la responsabilité de maîtresses ou de maîtres laïques, les Congréganistes contrôlaient surtout un enseignement féminin, scolarisant encore plus du tiers des filles du primaire.

Cette situation, fruit de la tradition, était cependant en train d'évoluer dans le sens d'une laïcisation progressive : de 1880 à 1881, on voit augmenter de manière sensible le nombre de filles scolarisées dans les écoles publiques laïques, tandis que diminue encore plus nettement le nombre de celles qui fréquentent les écoles des congréganistes (les premières gagnent 364 élèves, les secondes-publiques ou libres- perdent 891 élèves).(8) La tendance était de laïciser les écoles publiques féminines, ce qui réduisait d'autant celles encore tenues par des Religieuses, tandis que se poursuivait le déclin général des écoles libres, touchant plus particulièrement l'enseignement féminin tenu par les Congréganistes. (9) Le rapport de 1882 signale d'ailleurs comme un progrès la création de 6 écoles laïques de filles au cours de l'année 1881 à Angy, Vauciennes, Eragny, Montagny Ste Félicité, Pont l'Evêque et Villers-St-Frambourg (10), ainsi que la laïcisation du personnel dans les écoles publiques de filles de Montataire, Machedmont, La Chapelle en Serval, Pimprez, Autrêches, Sarcus, et pour l'école maternelle de Montataire.

Si la laïcisation du personnel enseignant qu'il ne faut pas toutefois pas confondre avec celle de l'enseignement lui-même (11)-marquait nettement des points, en parallèle avec l'essor des écoles publiques, au détriment du secteur libre, (12) les notions de gratuité et d'obligation scolaires s'imposaient elles aussi dans la pratique.

De 1878 à 1881, grâce à l'effort financier

(6) En 1879 on comptait 47.652 élèves dans les écoles laïques, 14.448 chez les Congréganistes ; en 1880 respectivement 48.075 et 13.984 ; en 1881, 47.497 et 13.126. Notons que les effectifs moyens par école dépassaient 72 élèves chez les Congréganistes, atteignant tout juste 50 chez les laïcs.

(7) Rapport de 1882 - Annuaire de l'Oise 1883.

(8) La différence s'explique par une diminution globale du nombre des élèves entre 1880 et 1881.

(9) L'effectif des filles des écoles Congréganistes publiques ou libres passa de 11.621 à 10.830 entre 1880 et 1881, tandis que l'effectif global de ces écoles diminuaient de 13.984 à 13.126 élèves : le % de filles, parmi eux, diminua donc très légèrement (de 83,1% à 82,5 %).

(10) "Les administrations ont demandé que la direction en fût confiée à des maîtresses laïques", est-il précisé dans le rapport de 1882.